

**ASSOCIATION DE GESTION  
DU MUSÉE DE LA POMPELLE**

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE  
ANNEE 2010**

La Ville a confié la gestion du Musée de la Pompelle à l'Association de Gestion du Musée de la Pompelle dans le cadre d'un contrat d'affermage.

**Rappel de la mission de service public**

Le présent contrat d'affermage pour la gestion du musée de la Pompelle a été signé entre l'Association de Gestion du Musée de la Pompelle et la Ville le 17 décembre 2004.

Ce contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et devait prendre fin le 31 décembre 2010.

Afin de garantir la continuité du service public, et dans l'attente de la phase de réflexion sur l'avenir du site et des futures modalités de gestion, le Conseil Municipal, réuni le 16 décembre 2010, a prorogé le contrat d'affermage d'une année, portant son échéance au 31 décembre 2011 (avenant n°3 du 16 décembre 2010).

La mission du fermier consiste en « l'administration, la gestion, la promotion du Musée de la Pompelle. Le fermier participe également à la conservation, la valorisation, l'étude et la restauration des collections dans le respect de la vocation première de ce site aménagé pour évoquer l'historique de ce lieu (...)», comme le stipule l'article 3 du contrat d'affermage.

Pour mener à bien ces objectifs, la Ville de Reims verse une participation forfaitaire annuelle au fermier, revalorisée chaque année de 1,5 %, par rapport au versement de l'année antérieure.

***Rappel des versements de la collectivité :***

Année	Montant annuel	Observations
2005	170 000,00 €	
2006	172 551,00 €	
2007	187 152,24 €	175 139, 00 € de participation forfaitaire + 12 013,24 € d'indemnisation pour fermeture du musée en raison de travaux de sécurité réalisés par la Ville
2008	177 767,00 €	
2009	180 433,00 €	
2010	223 139,00 €	183 139,06 € + 40 000 € (selon avenant n°2 du 27 octobre 2010)

**Moyens en personnel**

Pour mener à bien sa mission, l'association emploie :

- 5 agents en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps complet
- 2 agents intérimaires assurant les absences pour congés et arrêts maladies

En raison du décès d'un agent le 24 décembre 2009, un agent intérimaire a été employé durant l'année 2010.

### **Situation financière**

Les comptes annuels de l'exercice 2010, arrêtés au 31 décembre, font apparaître un résultat net positif de 17 140 €.

Des adaptations ont été apportées au contrat d'affermage au cours de cet exercice 2010, selon l'approbation du conseil municipal :

- Modification du calendrier des versements de la Ville de la Reims au titre de la participation financière de fonctionnement, avancés au mois d'avril, juin et septembre (avenant n°1 du 2 avril 2010) ;
- Majoration à hauteur de 40 000 € de la participation annuelle de fonctionnement de la Collectivité afin de rééquilibrer, dans une certaine mesure, l'équation initiale du contrat suite au désengagement du Département de la Marne (avenant du 25 octobre 2010).

### **Rappel des tarifs d'entrées**

Depuis janvier 2007 et selon l'approbation du conseil municipal, les tarifs d'entrée sont les suivants :

Plein tarif	<b>4 €</b>
Groupe à partir de 20 personnes	<b>3 €</b>
Jeunes de 15 à 18 ans	<b>2 €</b>
Enfants jusque 15 ans	<b>gratuit</b>
Écoles primaires et collèges de la Marne	<b>gratuit</b>
Étudiants	<b>gratuit</b>

### **Bilan de Fréquentation**

<b>Années</b>	<b>Nombre de visiteurs</b>	<b>Entrées payantes</b>	<b>Entrées gratuites</b>
2005	16 392 (*)	9 444	6 948
2006	13 026	7 441	5 585
2007	14 251	8 012	6 239
2008	15 201	8 662	6 539
2009	12070	7445	4625
2010	12797	8177	4620

(\*) En raison de travaux de mise en sécurité des installations électriques réalisés par la Ville, le musée a connu une période de fermeture du 21 novembre 2005 au 20 mai 2006

Pour l'année 2010, il est à constater que la fréquentation est en hausse de 727 visiteurs par rapport à l'année 2009.

Les journées de gratuité, telles les Journées Européennes du Patrimoine (1203 visiteurs), la Nuit des Musées (341 visiteurs) et la Journée Commémorative du 11 Novembre (247 visiteurs) connaissent toujours une bonne fréquentation.

### **Versement d'une redevance à la Ville**

L'article 14 du contrat d'affermage précise que le fermier doit verser annuellement une redevance à la Ville à hauteur de 5 % des droits d'entrées perçus.

En outre et en raison des activités annexes autorisées, et dans le cadre de l'occupation du domaine public, l'Association versera une redevance annuelle forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 € (article 9).

### **État des Collections**

Les collections du Musée de la Pompelle sont la propriété de la Ville de Reims et sont placées, à ce titre, sous la responsabilité d'un conservateur, fonctionnaire territorial représentant la collectivité.

En 2010, l'enrichissement des collections a été réalisé à hauteur de 5 000 € sur le budget de la collectivité avec une tunique d'uniforme du Royaume de Prusse (1914).

### **Travaux réalisés par la Ville de Reims**

Les travaux de réfection des voûtes de la galerie d'entrée et de sécurisation de l'accès du public ont été pris en charge par la Collectivité pour un montant total de 72 010 €, l'entretien courant du site étant assuré par le délégataire.

### **Commission de contrôle**

Selon l'article 10 du contrat d'affermage, la commission de contrôle, présidée par l'Adjoint à la Culture et au Patrimoine, composée des membres de la commission Culture, assistée par le conservateur désigné par la Ville, veille à la stricte application du contrat.

La commission de contrôle se réunit au moins une fois par an pour entendre le fermier.

Conformément à ces dispositions, la commission de contrôle s'est tenue le 11 octobre 2011. Le fermier y a présenté son rapport d'activité pour l'année 2010, ainsi que le bilan financier. Le devenir du site a également été évoqué.

### **Devenir du site de la Pompelle**

Au terme de la réflexion conduite en 2010 sur les différents modes de gestion possibles à l'issue du contrat d'affermage fixée au 31 décembre 2011, la Ville de Reims entend reprendre en régie directe le site de la Pompelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.